

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE PARIS RELATIVE AUX MESURES D'ACTION SOCIALES EN FAVOUR DES PERSONNELS DU CROUS DE PARIS

Délibération n°CA-20240709-7.2 du mardi 9 juillet 2024

- VU** le code général de la fonction publique
- VU** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- VU** le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation
- VU** le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique de l'État
- VU** le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU** l'arrêté rectoral du 7 mars 2024 relatif à la composition du conseil d'administration du Crous de Paris
- VU** La circulaire n° 2021 12 231 du Centre national des œuvres universitaires et scolaires relative à la politique d'action sociale en faveur des personnels du réseau des œuvres universitaires et scolaires

ENTENDU l'exposé des motifs présenté par Madame Frédérique FOREST, directrice adjointe du Crous de Paris

Préambule

Le conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et son quorum est fixé à 9.
La composition du conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 9 juillet 2024 est annexée à la présente délibération.

Article 1

La présente délibération a pour objet de de faire évoluer les mesures d'action sociale en faveur des personnels du Crous de Paris à compter du 1^{er} septembre 2024, approuvées par les instances représentatives et notamment le Comité social d'administration de l'établissement le 1^{er} juillet 2024.
Les dispositifs concernés sont annexés à la présente délibération.

Article 2

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les six prestations d'action sociale présentées.

Le détail du résultat du vote des administrateurs est annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le mardi 9 juillet 2024

Le recteur de la région académique d'Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,
Président du conseil d'administration du Crous de Paris,



Bernard BEIGNIER

ANNEXES A LA DÉLIBÉRATION N° CA-20240709-7.2

Composition de la séance

La composition du Conseil d'administration lors de l'ouverture de sa séance du mardi 9 juillet 2024 est la suivante :

Nombre d'administrateurs présents	20
Nombre de procurations	04
Total des voix	24

Détail du résultat du vote des administrateurs

Nombre d'abstentions	00
Nombre de voix contre	00
Nombre de voix pour	24